

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 27 novembre 2008

Etaient présents : M. Goubet, Mme Roy, M. Commarmot, Mme Guillet, M. Resta, Mme Berthe, MM. Roche - Micoud - Etoyan - Pelardy - Charton, Mmes Girot - Cumin, M. Doré, Mmes Pons - Derras, M. Roux, Mme Bouillon.

Etaient excusés et représentés : M. Lazzaroni, Mmes Briday - Accardo, M. Turgis, Mme Cluzel représentés respectivement par M. Goubet, Mmes Roy - Guillet, M. Micoud, Mme Berthe

Absents : Mmes Chagnon – Brugnot - Morel

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire informe l'assemblée que compte tenu des fêtes de fin d'année la prochaine séance de conseil municipal se tiendra le jeudi 18 décembre 2008.

I. – Désignation du secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, M. Pierre COMMARMOT est désigné secrétaire de séance.

II. – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 octobre 2008

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 octobre 2008.

III. – Contrat urbain de cohésion sociale – Subvention association ATELEC

Dans le cadre du CUCS, obligation a été faite de lancer une action commune avec les deux autres communes porteuses d'un CUCS (Miribel et Montluel). L'association ATELEC a été choisie, le budget de cette action est de 10000 €. 30% du financement revient aux trois communes, soit 1000€ par commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 1000 € à l'association ATELEC.

IV. – Finances

• Reversement subvention DDJS dans le cadre du PEL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la ventilation et le reversement de la subvention de la Direction départementale jeunesse et sport dans le cadre du Plan éducatif local, comme suit :

Axe prioritaire	Actions	Financement DDJS en €	Association ou service municipal animateur de l'action	Modalités de reversement
Favoriser l'ouverture sociale des jeunes	Action intergénérationnelle colis de Noël	150	CLSH	865 € non reversés car services municipaux
	Fête intergénérationnelle du printemps	310	CLSH	
	Passerelle multi-accueil et maternelle	105	Périscolaire	
	Evaluation PEL	300	Etude du CUCS	soit 526 € pour l' AUGEB
	Samedi sports	324	Centre social J. BreI	
	Le jeu, vecteur de socialisation	202	Centre social J. BreI	
	Théâtre enfants	92	Centre Marcel Cochet	
	Théâtre adolescents	125	Centre Marcel Cochet	soit 1021 € pour le Centre Marcel Cochet
	Troupe junior	130	Centre Marcel Cochet	
Transmettre aux enfants et aux jeunes des valeurs de citoyenneté	Comité jeunes lecteurs	99	Centre Marcel Cochet	
	Comité jeunes reporters	130	Centre Marcel Cochet	
Favoriser l'implication des familles	Lecture à quatre mains et deux voix	69	Centre Marcel Cochet	soit 1547 € reversés
	Elèves d'hier et d'aujourd'hui	225	Centre Marcel Cochet	
	Réalisation d'une malle à histoires	151	Centre Marcel Cochet	
		2412		

Mme Roy fait part à l'assemblée de la liste des associations ayant perçu une aide financière directe de la part de jeunesse et sport.

- **Décision modificative du budget 2008**

Pour actualiser les crédits de recettes et de dépenses votés au budget primitif, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux ouvertures et réductions de crédits ci-après :

Section de fonctionnement :

Montants exprimés en euros

Article	Op.	Chapitre	Code Fonct.	Libellé	Dépenses	Recettes
6288		011	020	Autres services extérieurs	18 281.00	
64131		012	020	Rémunérations personnel non Tit.	40 000.00	
64118		012	020	Autres indemnités	2 500.00	
6531		65	020	Indemnités élus	13 885.00	
6533		65	020	Cotisations de retraite	510.00	
6574		65	025	Subventions aux associations	2 547.00	
6419		013	020	Remb. Sur rémunération du pers.		6 530.00
6419		013	112	Remb. Sur rémunération du pers.		5 560.00
6419		013	211	Remb. Sur rémunération du pers.		3 400.00
6419		013	251	Remb. Sur rémunération du pers.		1 040.00

6419		013	421	Remb. Sur rémunération du pers.		210.00
6419		013	422	Remb. Sur rémunération du pers.		11 100.00
6419		013	520	Remb. Sur rémunération du pers.		60.00
6419		013	813	Remb. Sur rémunération du pers.		4 210.00
6419		013	820	Remb. Sur rémunération du pers.		4 220.00
6419		013	823	Remb. Sur rémunération du pers.		1 690.00
657362		65	520	Subvention au CCAS	-39 703.00	
				TOTAUX	38 020.00	38 020.00

Section d'investissement :

Montants exprimés en euros

Article	Op.	Chapitre	Code Fonct.	Libellé	Dépenses	Recettes
21538	33-04	21	814	Autres réseaux	96 655.90	
2315	33-04	23	814	Installation, matériel et out. Tech.	- 96 655.90	
21538	34-04	21	814	Autres réseaux	59 260.00	
2315	34-04	23	822	Installation, matériel et out. Tech.	- 59 260.00	
				TOTAUX	0	0

Pour répondre à M. Roux, M. le Maire précise que la somme prévue en « autres indemnités » a été provisionnée pour indemniser les agents des services techniques en cas d'astreinte « neige ». Par ailleurs, les remboursements sur rémunération du personnel correspondent aux primes d'assurance versées lors des absences du personnel.

V. Document d'information communale sur les risques majeurs

M. Commarmot présente ce document obligatoire pour les communes concernées par des risques industriels et/ou naturels. Ce document est élaboré par les communes sur ordre du service interministériel de défense et de protection des civils et reprend l'ensemble des risques encourus en chaque point de la commune, les dommages prévisibles et les mesures préventives que chaque citoyen concerné peut prendre pour réduire sa vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce document.

Il sera mis à disposition du public aux horaires d'ouverture de la mairie. M. Lazzaroni (arrivé à ce point de l'ordre du jour) éclaircit le risque lié à une éventuelle rupture du barrage de Vouglans, et M. le Maire rassure l'assemblée sur la qualité de l'air à proximité de l'usine Toray en exposant que des contrôles réguliers sont effectués par des organismes agréés.

VI. Rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau

M. Protière, Président de la CCMP, a répondu favorablement à l'invitation des élus pour la présentation de ce rapport. Il expose ainsi à l'assemblée les grandes lignes de celui-ci en relatant l'implication de la communauté de communes dans ses différentes compétences (culture, sport, environnement, voirie...).

M. le Président répond également aux questions de l'assemblée sur le financement des associations, sur le dossier du centre nautique et des aires pour les gens du voyage...

Il termine son intervention en expliquant l'étude en cours sur la redistribution éventuelle de la taxe professionnelle afin de compenser l'augmentation structurelle de charges de fonctionnement des communes membres.

La séance est levée à 23h00

Le Maire,

Pierre GOUBET